

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	2025- n° d'ordre 25068
	SEANCE du : 19 mai 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



Bressuire et communes déléguées : programme d'entretien de voirie et petits travaux

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

L'accord-cadre à bons de commandes concernant les petits travaux et l'entretien de voirie sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées est arrivé à échéance.

Il convient donc de relancer une procédure selon les textes régissant la commande publique (articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14 et L1111-2).

Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.

L'accord cadre à bons de commandes sera conclu sur les montants suivants :

Lot n° 01 – TRAVAUX D'ENTRETIEN et PETITS TRAVAUX NEUFS EN AGGLOMERATION
 Montant maximum annuel : 250 000.00 € HT soit 300 000.00 € TTC

Lot n° 02 – TRAVAUX D'ENTRETIEN et PETITS TRAVAUX NEUFS HORS AGGLOMERATION
 Montant maximum annuel : 166 666.66 € HT soit 200 000.00 € TTC

VU les articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14 et L1111-2 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre mono-attributaire relatif au programme d'entretien de voirie sur la Commune de Bressuire et les Communes Délégées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois - durée totale : 48 mois.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget

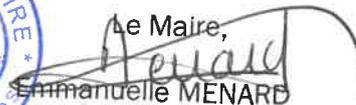
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,

Emmanuelle MENARD